



St Germain du Salembre, le 5/01/2026

SOS Forêt Dordogne
37 Rue de Puyguiller
24190 St Germain du Salembre

à

Madame la Préfète de Dordogne
2 rue Paul Louis Courrier
24000 PÉRIGUEUX

Madame la Préfète,

Depuis notre dernier entretien du 20 février 2025, la situation de nos forêts n'a fait que s'aggraver. Les coupes rases s'intensifient et, surtout, la loi continue d'être contournée : des surfaces supérieures à 4 hectares sont rasées sans autorisation, par un morcellement artificiel des chantiers dans le temps ou l'addition des parcelles de plusieurs propriétaires. Ainsi, l'esprit même de la loi est vidé de sa substance. Or, il est essentiel que l'objectif qu'elle poursuit soit pleinement préservé.

Depuis cet entretien, la pétition qui vous a été adressée a dépassé les 40 000 signatures, 40 510 précisément. Peu de pétitions atteignent un tel niveau de mobilisation.

Faut-il considérer que ces signataires sont déraisonnables ?

Ou bien ont-ils simplement pris connaissance des nombreuses études scientifiques démontrant que les forêts de feuillus, diversifiées en âge et en essences, constituent l'une de nos meilleures protections face au dérèglement climatique ? D'autres travaux, tout aussi nombreux, soulignent les effets catastrophiques de la gestion industrielle des forêts sur le stockage du carbone, la biodiversité ou encore la filtration de l'eau.

Peut-être aussi ont-ils prêté attention aux déclarations de l'État lui-même, par la voix du ministère de la Transition écologique, qui affirme :

« S'adapter au changement climatique impose une évolution du mode de sylviculture pour des raisons écologiques mais aussi économiques. [...] Le modèle de la monoculture (planter des arbres du même âge, de la même espèce, souvent du résineux) est à délaisser. De même que la coupe rase, cette technique qui consiste à abattre la totalité des arbres d'une même parcelle. Elle malmène le sol en mettant subitement à nu une forêt, en retournant la terre avec des engins lourds, et elle accroît les températures. Elle est d'ailleurs interdite dans certains pays comme la Suisse. Mieux vaut s'orienter vers des pratiques plus naturelles, fondées sur le mélange d'essences, à l'instar de la sylviculture mélangée à couvert continu. »

Parlons donc d'économie, puisque cet aspect semble primer sur tous les autres. Nous souhaitons rappeler que les services écosystémiques rendus par la forêt ont été évalués à **11,2 milliards d'euros par an** par le Conseil d'analyse économique.

Le magazine *Challenges* précise ainsi : « La valeur patrimoniale de la forêt en matière de carbone stocké total s'élèverait à 380 milliards d'euros, soit 2,7 fois plus que sa valeur marchande estimée. En résumé, la forêt rapporte plus en étant préservée qu'en étant exploitée. »

Le magazine *Géo* relaie également : « Si le Conseil reconnaît par exemple que la valeur associée à la biodiversité (0,02 milliard) est probablement sous-estimée, il émet cependant plusieurs recommandations pour la préserver : développer des "stratégies" fondées sur la diversification des essences, une forme de "sobriété" dans l'exploitation forestière, ainsi qu'une démarche "d'agilité" dans les choix de gestion. »

Ces 11,2 milliards d'euros ne profitent certes pas directement à une entreprise particulière. Mais leur disparition, conséquence d'une gestion industrielle de forêts aujourd'hui encore diversifiées, devra être compensée par l'État, donc par les citoyens, tandis que, dans le même temps, des entreprises privées procèdent à leur exploitation intensive.

Que feront ces entreprises lorsque la ressource viendra à manquer, sous l'effet d'une pression devenue excessive ? Cette inquiétude est aujourd'hui largement partagée par les scientifiques, les forestiers et les associations, et elle est encore renforcée par le dérèglement climatique. L'expérience démontre qu'une industrie, livrée à elle-même, ne se restreint que rarement et peine à freiner son développement pour préserver la ressource dont elle dépend.

À cette pression s'ajoute une menace sanitaire majeure : **le nématode du pin** (*Bursaphelenchus xylophilus*), dont la progression en Europe menace fortement les peuplements résineux. Il se propage plus rapidement dans des forêts fragilisées par le stress hydrique, la monoculture et l'uniformité d'âge, caractéristiques de la sylviculture industrielle mise en place notamment en Dordogne.

Nous savons également que la **pression exercée par certaines entreprises de la filière**, face au dépérissement du châtaignier, est utilisée comme **prétexte pour procéder à l'éradication de ces arbres** et orienter les reboisements vers des plantations monoculturales. Les pratiques actuelles de coupes rases suivies de plantations homogènes font ainsi fi des études scientifiques qui démontrent que **d'autres solutions existent pour pallier ce dépérissement**, notamment des reboisements diversifiés ou des méthodes de sylviculture adaptées à la résilience des espèces.

Il est essentiel de faire évoluer les pratiques sylvicoles, avec un accompagnement clair des propriétaires forestiers vers des modes de gestion plus durables, comme la **sylviculture mélangée à couvert continu**. Cette approche renforce la résilience des forêts, protège les sols et l'eau, et assure une production de bois durable. Toutefois, elle nécessite un changement de pratiques, des investissements et un retour sur le long terme. Les politiques publiques doivent soutenir ces démarches pour éviter que les propriétaires engagés dans l'intérêt général ne soient pénalisés.

Protéger la forêt, c'est aussi protéger l'économie locale de manière plus subtile et plus durable. C'est savoir tempérer les appétits à court terme et les logiques prédatrices qui

mettent en péril les ressources de demain. Certes, cette approche est plus complexe et plus exigeante. Mais notre époque a besoin d'intelligence, de courage et de vision pour préserver l'avenir de nos enfants, y compris celui de ceux qui déciderons de travailler dans la filière bois. D'autres départements ont déjà fait ce choix.

Madame la Préfète, nous vous demandons à nouveau :

- d'abaisser le seuil de demande d'autorisation pour les coupes rases à **1 hectare pour les feuillus et 2 hectares pour les résineux**, au lieu des 4 hectares actuels ;
- d'ordonner à vos services d'appréhender les chantiers d'exploitation dans leur globalité, et non parcelle par parcelle ou propriétaire par propriétaire, comme cela semble être le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, nous déplorons l'absence de réponse à notre e-mail envoyé en octobre 2025, adressé à la suite de la gestion pour le moins surprenante de la manifestation du 11 octobre par vos services. Nous espérons que le présent courrier donnera lieu à une réponse et à la prise d'un rendez-vous.

Enfin, à l'occasion de cette nouvelle année, nous vous présentons nos meilleurs vœux de réussite dans votre mission de protection de l'intérêt général.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Pour SOS Forêt Dordogne, le 4 janvier 2025.
Guillaume Georgel, co-président

